

| Informations de base | |
|---|--------------------|
| 2024/2698(RSP) | Procédure terminée |
| RSP - Résolutions d'actualité | |
| Résolution sur l'Azerbaïdjan, notamment la répression à l'égard de la société civile et le cas de Gubad Ibadoglu et d'Ilhamiz Guliyev | |
| Subject | |
| 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général | |
| Zone géographique | |
| Azerbaïdjan | |

| Événements clés | | | |
|-----------------|----------------------------------|---|--------|
| Date | Événement | Référence | Résumé |
| 24/04/2024 | Débat en plénière |  | |
| 25/04/2024 | Décision du Parlement | T9-0369/2024 | Résumé |
| 25/04/2024 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 25/04/2024 | Fin de la procédure au Parlement | | |

| Informations techniques | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| Référence de la procédure | 2024/2698(RSP) |
| Type de procédure | RSP - Résolutions d'actualité |
| Sous-type de procédure | Débat ou résolution d'urgence |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 150-p2 |
| État de la procédure | Procédure terminée |

| Portail de documentation | | | | |
|---|------------|--------------|------------|--------|
| Parlement Européen | | | | |
| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
| Proposition de résolution | | B9-0227/2024 | 22/04/2024 | |
| Proposition de résolution | | B9-0230/2024 | 22/04/2024 | |
| Proposition de résolution | | B9-0231/2024 | 22/04/2024 | |
| Proposition de résolution | | B9-0232/2024 | 22/04/2024 | |
| Proposition de résolution | | B9-0236/2024 | 22/04/2024 | |
| Proposition de résolution | | B9-0245/2024 | 22/04/2024 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T9-0369/2024 | 25/04/2024 | Résumé |

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

| Transparence | | | | |
|-------------------|------------------------------|------------|------------|--|
| Nom | Rôle | Commission | Date | Représentant(e)s d'intérêts |
| GREGOROVÁ Markéta | Rapporteur(e) fictif/fictive | AFET | 24/04/2024 | Human rights activists from Azerbaijan |

Résolution sur l'Azerbaïdjan, notamment la répression à l'égard de la société civile et le cas de Gubad Ibadoglu et d'Ilhamiz Guliyev

2024/2698(RSP) - 25/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 474 voix pour, 4 contre et 51 abstentions, une résolution sur l'Azerbaïdjan, notamment la répression de la société civile et les cas du Dr Gubad Ibadoglu et d'Ilhamiz Guliyev.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et The Left.

L'indice de liberté dans le monde 2024 de Freedom House classe l'Azerbaïdjan parmi les pays les moins libres du monde, derrière la Russie et la Biélorussie.

L'Azerbaïdjan a intensifié sa répression de la société civile, des activistes et des derniers médias indépendants, tels qu'Abzas Media, par le biais de détentions et de harcèlement judiciaire. Les organisations de la société civile recensent actuellement près de 300 prisonniers politiques en Azerbaïdjan.

Gubad Ibadoglu, économiste politique et figure de l'opposition, a été arrêté par les autorités azerbaïdjanaises en juillet 2023 et est resté en détention jusqu'au 22 avril 2024, date à laquelle il a été assigné à résidence. Ilhamiz Guliyev, défenseur des droits de l'homme, a été arrêté arbitrairement le 4 décembre 2023 sur la base d'accusations douteuses de trafic de drogue après avoir témoigné en tant que dénonciateur de la falsification par la police de preuves contre des critiques du gouvernement.

Dans ce contexte, le Parlement demande instamment à l'Azerbaïdjan de :

- libérer immédiatement et sans condition Ilhamiz Guliyev, lever l'interdiction de voyager et abandonner toutes les charges contre Gubad Ibadoglu;
- garantir d'urgence qu'il bénéficie d'un examen médical indépendant par un médecin de son choix et l'autoriser à recevoir un traitement à l'étranger;
- libérer immédiatement et sans condition tous les autres prisonniers politiques, défenseurs des droits de l'homme et journalistes, ainsi que les ressortissants de l'UE et d'autres pays;
- abroger la législation répressive qui réduit les organisations non gouvernementales indépendantes et les médias à la marge de la loi.

Les députés ont estimé que les violations des droits de l'homme en cours en Azerbaïdjan sont incompatibles avec les préparatifs du pays pour accueillir la COP28.

La Commission est invitée à envisager la suspension du partenariat stratégique avec l'Azerbaïdjan dans le domaine de l'énergie. Le Parlement a également insisté pour que tout accord de partenariat futur soit conditionné à la libération de tous les prisonniers politiques et à l'amélioration de la situation générale des droits de l'homme dans le pays.

Enfin, les députés ont demandé que l'UE impose des sanctions au titre de son régime mondial de sanctions en matière de droits de l'homme, aux responsables azerbaïdjanais qui ont commis de graves violations des droits de l'homme.